

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 mars 2026**

**PROCES-VERBAL**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars, à dix-huit heures, le conseil municipal, convoqué le 23 mars 2026, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Annick CREAC'HCADEC.

**Présents** : Mme Anne-Thérèse ROUDAUT, M. Christian BLEUNVEN, Mme Hélène KERANDEL, M. Wilfried ARS, Mme Nadine HABASQUE, M. Loïc FOLL, Mme Jessica GUEZENNEC, M. Jean-Yves AOULINI, Mme Carole LE HIR, M. Christophe HENRY-LICHOU, Mme Virginie LE BARBIER, M. Arnaud PHELEP, Mme Maryne LANNUZEL, M. Yannick DENIS, Mme Angélique PUJADE-LE GALL, M. Nicolas CORRE, Mme Stéphanie RICHARD, M. Antoine PLOUGASTEL, M. Sylvain SOLSONA, Mme Marie-Annick CREAC'HCADEC, M. Fabien GUIZIOU, Mme Claudine JESTIN, M. Jean-Michel LALLONDER, Mme Sylvie JACQ, Mme Hélène TONARD, M. Guy MORVAN, Mme Lenaïg L'AOT-LOMBART et M. Yann UGUEN.

**Absents** : Mme Patricia GERARD qui a donné procuration à M. Yannick DENIS

**Secrétaire** : M. Christophe HENRY-LICHOU

La séance est ouverte à 18 heures 00.

**1. Installation du conseil municipal**

En application de l'article L 2121-7 du code général des collectivités locales, le conseil municipal est réuni ce jour pour son installation.

La séance est ouverte sous la présidence de Marie-Annick CREAC'HCADEC, Maire en fonction.

Les résultats constatés au procès-verbal des élections municipales du 22 mars dernier sont les suivants.

La liste « En avant avec vous », ayant recueilli 1 708 voix, soit 37,37 % des suffrages exprimés, a obtenu 20 sièges au conseil municipal et 7 sièges au conseil communautaire.

Sont élus :

Conseillers municipaux	Conseillers communautaires
Anne-Thérèse ROUDAUT Christian BLEUNVEN Hélène KERANDEL Wilfried ARS Nadine HABASQUE Loïc FOLL Jessica GUEZENNEC Jean-Yves AOULINI Carole LE HIR Christophe HENRY-LICHOU Virginie LE BARBIER Arnaud PHELEP Maryne LANNUZEL Yannick DENIS Angélique PUJADE-LE GALL Nicolas CORRE	Anne-Thérèse ROUDAUT Christian BLEUNVEN Hélène KERANDEL Wilfried ARS Nadine HABASQUE Loïc FOLL Jessica GUEZENNEC

Stéphanie RICHARD Antoine PLOUGASTEL Patricia GERARD Sylvain SOLSONA	
---	--

La liste « L'expérience d'aujourd'hui, la force de demain », ayant recueilli 1 556 voix, soit 34,04 % des suffrages exprimés, a obtenu 5 sièges au conseil municipal et 2 sièges au conseil communautaire.

Sont élus :

Conseillers municipaux	Conseillers communautaires
Marie Annick CREAC'HCADEC Fabien GUIZIOU Claudine JESTIN Jean-Michel LALLONDER Sylvie JACQ	Marie Annick CREAC'HCADEC Fabien GUIZIOU

La liste « Plabennec au cœur » ayant recueilli 1 307 voix, soit 28,59 % des suffrages exprimés, a obtenu 4 sièges au conseil municipal et 1 siège au conseil communautaire.

Sont élus :

Conseillers municipaux	Conseiller communautaire
Hélène TONARD Guy MORVAN Lénaïg L'AOT-LOMBART Yann UGUEN	Hélène TONARD

Le Maire déclare les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Il est proposé au conseil municipal, conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, de nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance et d'y adjoindre des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil. Par conséquent, le Maire cède la présidence à Yannick DENIS, doyen de l'assemblée.

Yannick DENIS prononce une allocution.

*« Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, en ma qualité de doyen de la liste « En avant avec vous » il me revient l'immense honneur de présider l'ouverture de cette séance pour la mise en place de notre nouveau conseil municipal ».*

## **2. Election du Maire**

Le président procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal.

Le nombre des conseillers présents est comptabilisé et il est constaté que la condition de quorum est remplie.

Le nombre des conseillers absents est comptabilisé. Tous les conseillers sont présents à l'exception de Patricia GERARD, qui a donné procuration à Yannick DENIS.

En application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Deux assesseurs sont désignés pour assister le président pour les opérations de vote : Mme Lénaïg L'AOT-LOMBART et M. Jean-Michel LALLONDER.

Le président demande aux candidats à la fonction de Maire de se faire connaître. Mme Anne-Thérèse ROUDAUT et Mme Marie-Annick CREAC'HCADEC se déclarent candidates. Il n'y a pas d'autre candidature.

Un bulletin et une enveloppe sont remis à chaque conseiller.

Chaque conseiller municipal est successivement invité à s'approcher de la table de vote et à déposer une enveloppe dans l'urne prévue à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote par le président et les assesseurs.

Après dépouillement, les résultats sont :

- ✓ Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- ✓ Nombre de votants : 29
- ✓ Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- ✓ Nombre de suffrages blancs : 4
- ✓ Nombre de suffrages exprimés : 25
- ✓ Majorité absolue : 13
- ✓ Nombre de suffrages obtenus par Anne-Thérèse ROUDAUT : 20
- ✓ Nombre de suffrages obtenus par Marie-Annick CREAC'HCADEC : 5

Les bulletins et enveloppes déclarés blancs par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés au procès-verbal.

Anne-Thérèse ROUDAUT est proclamée Maire, est immédiatement installée et adresse ses remerciements aux conseillers municipaux.

Le Maire reçoit symboliquement de Yannick DENIS, doyen de l'assemblée, l'écharpe de Maire. Puis le Maire prononce une allocution :

*« Mesdames, Messieurs, Chers élus, Chers Plabennecois,*

*C'est avec beaucoup d'émotion, de fierté et un profond sens des responsabilités que je prends aujourd'hui mes fonctions de maire de Plabennec.*

*Je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement les habitants qui nous ont accordé leur confiance. Cette confiance nous honore, mais surtout, elle nous oblige. Elle nous engage à être à la hauteur des attentes exprimées, à agir avec sérieux, transparence et engagement, au service de tous.*

*Je veux également saluer l'ensemble des élus, de toutes les sensibilités. La démocratie locale s'exprime dans le respect des différences, dans le dialogue et dans la capacité à travailler ensemble pour l'intérêt général. C'est dans cet esprit que je souhaite que nous exerçons notre mandat.*

*Être maire, ce n'est pas seulement administrer. C'est écouter, comprendre, rassembler.*

*Avec l'équipe municipale, nous avons à cœur de construire une commune dynamique, solidaire et équilibrée. Une commune où il continuera à faire bon vivre, pour les habitants du centre-ville comme pour ceux de nos campagnes. Une commune attentive à toutes les générations, aux familles, aux aînés, à la jeunesse, aux personnes qui portent un handicap.*

*Nous aurons à relever de nombreux défis : – préserver notre cadre de vie, – accompagner le développement de notre territoire, – renforcer les services à la population, – soutenir la vie associative et économique.*

*Pour y parvenir, nous travaillerons avec méthode, avec respect, et dans la transparence.*

*Nous pourrons compter sur l'engagement des agents communaux, que je remercie pour leur implication au service public.*

*Je souhaite que ce mandat soit placé sous le signe de la proximité et de l'écoute. Ma porte sera ouverte. Les échanges avec les habitants seront essentiels pour construire des réponses adaptées et prendre des décisions.*

*Je n'oublie pas non plus celles et ceux qui nous ont précédés et remercie Marie-Annick CREAC'HCADDEC de m'avoir fait confiance jusqu'en 2024. Leur engagement a contribué à bâtir la commune que nous connaissons aujourd'hui. Nous nous inscrivons dans cette continuité, avec humilité et détermination.*

*Ce moment que je vis aujourd'hui, je ne le dois pas seulement à un engagement récent. Il est le fruit d'un parcours, d'années d'implication au service de notre commune, mais aussi de rencontres, de soutiens, et de convictions profondément ancrées.*

*Je pense à ma famille, mon mari, mes trois enfants qui de Paris, Rome et Rennes ont une pensée pour moi ce soir,*

*Je pense à mes parents. À ma mère, présente ce soir, dont le soutien m'est si précieux. Et à mon père, qui n'est plus là aujourd'hui, mais qui, j'en suis certaine, aurait été fier de ce moment.*

*Un moment d'autant plus symbolique qu'il l'a lui-même vécu dans cette mairie, en 1995 et en 2001. Cette histoire, cette transmission, donnent à mon engagement d'aujourd'hui une résonance toute particulière et je l'en remercie. Son souvenir m'accompagne et me donne encore plus de force pour exercer cette responsabilité avec dignité.*

*Une pensée également pour mes sœurs, mes frères, ma belle famille, tous mes proches, mes amis, qui m'ont accompagnée, encouragée, parfois supportée dans les moments les plus intenses de cette campagne.*

*Je souhaite également remercier très sincèrement mon équipe de colistiers EN AVANT AVEC VOUS. Votre engagement, votre confiance, votre énergie et votre esprit d'équipe ont été déterminants. Vous ne pouvez pas toutes et tous être élus, mais cela n'enlève rien à ce que nous avons construit ensemble. Cette cohésion, cette force collective, nous continuerons à la faire vivre au service de notre commune.*

*Je resterai fidèle à ce que je suis. Cette fonction ne changera pas ma façon d'être, ni ma volonté d'être accessible, à l'écoute, et proche de chacun d'entre vous. C'est ainsi que je conçois mon rôle de maire.*

*Je mesure pleinement l'honneur qui m'est fait aujourd'hui. Être maire de cette commune est une responsabilité exigeante, mais c'est aussi, j'en suis sûre, une formidable aventure humaine.*

*Je m'y consacrerai avec sincérité, énergie et fidélité aux valeurs qui nous rassemblent.*

*Je vous remercie. »*

### **3. Détermination du nombre des adjoints**

Conformément à l'article L 2122-2 du CGCT, le conseil municipal détermine, sur proposition du Maire, le nombre des adjoints sans que ce nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit un nombre de huit adjoints pour la commune de Plabennec.

Le Maire propose le nombre de 7 adjoints.

Après proposition du Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à sept le nombre d'adjoints.

### **4. Election des Adjoints**

Le Maire expose que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire est déposée au Maire.

Il est procédé à l'élection des adjoints au Maire sous le contrôle des assesseurs ayant été désignés pour l'élection du Maire et dans les mêmes conditions.

Après dépouillement, les résultats sont :

- ✓ Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- ✓ Nombre de votants : 29
- ✓ Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- ✓ Nombre de suffrages blancs : 9

- ✓ Nombre de suffrages exprimés : 20
- ✓ Majorité absolue : 11
- ✓ Nombre de suffrages obtenus par la liste conduite par Christian BLEUNVEN : 20

Les bulletins et enveloppes déclarés blancs par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés au procès-verbal.

Les candidats figurant sur la liste conduite par Christian BLEUNVEN sont proclamés adjoints et prennent rang dans l'ordre de la liste.

Le Maire cite le nom des adjoints élus :

M. Christian BLEUNVEN, 1<sup>ère</sup> adjoint,  
Mme Hélène KERANDEL, 2<sup>ème</sup> adjointe,  
M. Wilfried ARS, 3<sup>ème</sup> adjoint,  
Mme Nadine HABASQUE, 4<sup>ème</sup> adjointe,  
M. Loïc FOLL, 5<sup>ème</sup> adjoint,  
Mme Jessica GUEZENNEC, 6<sup>ème</sup> adjointe,  
M. Jean-Yves AOULINI, 7<sup>ème</sup> adjoint,

## **5. Charte de l'élu local**

L'article L2121-7 du Code général des collectivités territoriales prévoit que, lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le nouveau Maire donne lecture de la charte de l'élu local, prévue aux articles L.1111-13 et L.1111-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le Maire remet aux conseillers municipaux une copie de cette charte et du chapitre du CGCT consacré aux « conditions d'exercice des mandats locaux » (articles L2123-1 à L2123-35).

Hélène TONARD intervient au nom du groupe « Plabennec au cœur » :

« Nous tenons tout d'abord à féliciter Anne-Thérèse Roudaut et ses adjoints pour leur élection. Pendant la campagne, au nom de la liste « Plabennec au cœur », nous avons partagé notre vision d'un Plabennec vivant, dynamique, solidaire, sûr et durable. A entendre le propos introductif de Madame la maire reprenant certains de ces termes, nous voyons que nous avons convaincu plus d'un Plabennecois ! En tant que conseillers municipaux du groupe minoritaire « Plabennec au cœur », nous entendons contribuer au développement durable et socialement juste de Plabennec, au sein du Pays des Abers, sur le court, le moyen et le long terme. Plusieurs actions ont été annoncées dans le programme de la liste « En avant avec vous » qui semblent aller dans ce sens. Sur ces sujets, nous serons des partenaires engagés ; nous serons vigilants à ce que ces actions soient mises en œuvre, Nous espérons que le groupe majoritaire créera les conditions de cette ouverture en partageant les informations à l'ensemble des conseillers, en animant les commissions municipales comme des instances de dialogue et de travail, en rendant possibles de vrais débats au sein de ce conseil, bref, en respectant la fonction de chacun des conseillers municipaux puisque nous tous avons été élus par les Plabennecois. En tant qu'élus de la minorité, notre rôle est aussi de porter une parole différente lorsque cela nous semble nécessaire. Ce sera le cas par exemple pour les projets qui nous sembleront amputer les finances de la commune, tels que le projet de pôle sportif compte tenu de son coût disproportionné ou encore de l'appréhension de la sécurité par l'augmentation du nombre de policiers municipaux. Dans cet esprit, nous serons une minorité constructive : force de proposition, attentive aux habitants, déterminée à contribuer aux décisions qui engagent l'avenir de notre commune. Je vous remercie pour votre attention. »

La séance est levée à 18h58.

